

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A310 et A300-600

Système de régulation de pressurisation cabine (ATA 21)

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A310 et A300-600, tous modèles certifiés et tous numéros de série à l'exception des avions ayant reçu application de l'une des modifications AIRBUS n° 12340 ou 12556 en production ou modifiés en exploitation selon le Bulletin Service AIRBUS (BS) A310-21-2059 Révision 1 ou A300-21-6045 Révision 1.

Les avions A310 qui n'ont pas reçu la modification AIRBUS n° 3881 (BS A310-21-2012) ne sont pas concernés par cette Consigne de Navigabilité (CN).

2. RAISONS :

Il a été constaté et rapporté par plusieurs opérateurs des ingestions d'éléments de matelas d'isolation thermique par la vanne de décharge (202HM) du sous-système de régulation de pression située au niveau du cadre 39 du fuselage.

Ce sous-système de régulation de pression entièrement automatique ainsi altéré pourrait entraîner une dépressurisation rapide de la cabine.

La Révision 1 de cette CN précise l'applicabilité pour les avions A310 en référence à la modification AIRBUS n° 3881.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Avant le 31 décembre 2003, sauf si déjà accompli, modifier le système d'attache des matelas d'isolation thermique dans la zone concernée, conformément aux instructions du BS A310-21-2059 Révision 1 ou BS A300-21-6045 Révision 1.

.../...

REF. : Bulletin Service AIRBUS A310-21-2059 R1
Bulletin Service AIRBUS A300-21-6045 R1
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

| La présente Révision 1 remplace la CN originale 2002-626(B) du 24 décembre 2002.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

| **Edition originale : 04 JANVIER 2003**
Révision 1 : 29 MARS 2003